

**Première réunion de la commission communale
d'aménagement foncier de CLAYE-SOUILLY**

*Réunion du lundi 6 octobre 2008, à 11h00
en mairie de Claye-Souilly*

Etaient présents :

- M. André MILLARD, Président de la Commission communale,
- Mme Marie-Claude FOURNIER, conseillère municipale de Claye-Souilly,
- M. Gérard DOUTRELEAU, adjoint au maire de Claye-Souilly,
- MM. Patrick GIRON et André GODARD, membres exploitants titulaires,
- Mme Nelly LAMOUCHE, MM. Didier ROBART et Serge DIX, membres propriétaires,
- Mme Mireille LOPEZ, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages,
- Mme Sylvie FOUGEROUX, fonctionnaire désignée par le Président du Conseil général.

Etaient également présents, à titre consultatif :

- M. Jean-Marie GODARD, C.G.77, Chef du service foncier à la Direction principale des routes, représentant le maître de l'ouvrage,
- M. Olivier NICOL, C.G.77, du Service Agriculture à la Direction de l'Eau et de l'Environnement, secrétaire de la commission communale,
- Mme Elisabeth CLAIN, C.G.77, chargée d'acquisitions foncières à la direction principale des routes,
- M. Didier FAUVAGE, C.G. 77, chef du service Etudes et Travaux Neufs 1 à la Direction principale des routes,
- Mme Anne-Marie VANDIERENDONCK, membre exploitant suppléante, représentée par M Charles-Henri VANDIERENDONCK.

Absents excusés :

- M. Yves ALBARELLO, Maire de Claye-Souilly, remplacé par M. Gérard DOUTRELEAU
- M. Jack SCHEIDECKER, délégué du Directeur des services fiscaux de Seine-et-Marne.

Monsieur le Président ouvre la séance, après avoir constaté que le quorum était atteint, et fait part de l'ordre du jour de cette réunion qui consiste, pour la commission communale, à se prononcer sur l'opportunité ou non de procéder à un aménagement foncier suite au projet routier de liaison MEAUX-ROISSY (RN3-RN2). Si l'opportunité d'un aménagement foncier se manifeste, le Département lancera et financera, conformément à l'article L123-24 du Code rural, une étude d'aménagement qui devra aider la commission à définir le mode d'aménagement foncier le plus approprié.

M. NICOL rappelle qu'une étude d'aménagement avait été réalisée en 2005 et n'avait pas connu de suites, sans doute en raison du transfert de compétences de l'aménagement foncier de l'État vers le Département ; transfert intervenu au 1^{er} janvier 2006. Il expose que c'est la Chambre d'Agriculture qui a relancé l'opération par un courrier du 27 juillet 2007 demandant au

Département de mettre en place des commissions communales d'aménagement foncier. Une commission communale a donc été instituée, puis constituée, par M. le Président du Conseil général, à Fresnes-sur-Marne, Claye-Souilly, Messy, Gressy, Mitry-Mory et Compans, communes touchées par l'ouvrage linéaire.

Après une présentation du projet routier dans son ensemble ainsi que du calendrier de réalisation des ouvrages, tous les chemins coupés par la déviation étant rétablis, la commission est appelée à délibérer sur l'utilité ou non d'un aménagement foncier lié à cet ouvrage.

Après discussion, les membres de la commission communale estiment qu'il n'est pas utile, compte tenu des caractéristiques de l'ouvrage dans son passage dans la commune, de procéder à un aménagement foncier sur le territoire communal.

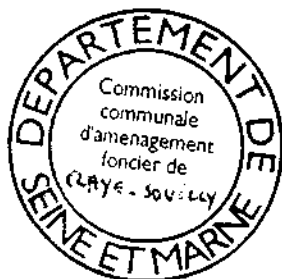
En conséquence, la mission de la commission communale prend fin à ce jour et elle n'aura plus à se réunir par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le Secrétaire

Le Président de la Commission communale

Olivier NICOL



André MILLARD

